|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| United Nations | UN_42 | Nations Unies |

headquarters • siege new york, ny 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

| reference: | EOSG/SA/2019/2 |  |
| --- | --- | --- |

**Secrétaire général(e) adjoint(e) à la sûreté et à la sécurité**

 Le Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l’Organisation et a l’honneur de leur demander de désigner des candidat(e)s pour le poste de Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité au Siège de l’Organisation à New York.

 Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à la sûreté et à la sécurité relève du Secrétaire général et est responsable de toutes les activités du Département de la sûreté et de la sécurité. Ses principales fonctions stratégiques sont les suivantes :

* Conseiller le Secrétaire général sur toutes les questions ayant trait à la sécurité et à la sûreté du personnel, des locaux et des biens de l’Organisation des Nations Unies ;
* Représenter le Secrétaire général, ou veiller à ce qu’il le soit, sur toutes les questions de sécurité auprès des organes directeurs, organismes, fonds et programmes appliquant le régime commun des Nations Unies et des organes consultatifs administratifs ;
* Élaborer les rapports du Secrétaire général sur toutes les questions de sécurité ;
* Entretenir des relations étroites avec les autorités des pays hôtes et les États Membres afin de renforcer et de garantir l’exécution de la responsabilité qui incombe au premier chef aux pays hôtes d’assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens de l’Organisation des Nations Unies ;
* Diriger et gérer le Département de la sûreté et de la sécurité, assurer la direction et l’administration générales du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et veiller à la sûreté et à la sécurité du personnel de l’Organisation des Nations Unies, des membres de leur famille et des locaux et biens de l’Organisation dans les villes sièges et sur le terrain ;
* Coordonner avec les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour veiller à ce qu’elles prennent effectivement en compte les questions de sécurité dans le cadre de leurs activités et leur fournir un appui à cet égard ;
* Organiser et présider les réunions du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et du Groupe exécutif sur la sécurité ;
* Superviser la mise en place de politiques, pratiques et procédures de sécurité pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies à travers le monde ;
* Superviser les responsables de la sécurité nommés par le Secrétaire général et les représentants sur le terrain des entités participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies et leur donner des orientations stratégiques et des directives opérationnelles ;
* Prendre toutes les mesures nécessaires au nom du Secrétaire général, en coordination avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, pour faire en sorte que le personnel des Nations Unies soit dûment informé des politiques en vigueur, des mesures de réduction des risques et des codes de conduite pertinents et s’y conforme, et qu’il reçoive les formations et les autorisations nécessaires dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

 On trouvera de plus amples informations sur le Département de la sûreté et de la sécurité dans la circulaire ST/SGB/2013/5 du Secrétaire général. Conformément aux dispositions de la résolution 59/276 de l’Assemblée générale portant création du Département de la sûreté et de la sécurité, le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aura un mandat non renouvelable de cinq ans au plus et sera nommé(e) de manière pleinement conforme au principe de la représentation géographique.

 **Afin de disposer d’un grand nombre de candidat(e)s à ce poste, le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura lui-même menées. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

 **Les candidatures doivent être accompagnées d’un curriculum vitae et des coordonnées complètes (courriel et numéro de téléphone) des candidat(e)s et adressées au Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies, au plus tard le 29 avril 2019. Elles peuvent également être envoyées à l’adresse suivante : eosg2019dss@un.org.**

Le Secrétaire général recherche une personne :

* Ayant une connaissance approfondie et une vaste expérience des opérations, politiques et questions de renseignement de sécurité internationale d’envergure et une expérience avérée de l’exécution de projets ayant trait au domaine de la sûreté et de la sécurité aux niveaux régional, national ou international ;
* Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger des organismes complexes (organismes intergouvernementaux, organisations non gouvernementales internationales ou entreprises multinationales du secteur privé) et à être un moteur de transformation ;
* Ayant une expérience avérée de la gestion du changement dans des organismes complexes et de l’exécution de projets aux niveaux régional, national ou international, capable de mobiliser des moyens et ayant d’excellentes qualités sur les plans politique et diplomatique ;
* Ayant démontré qu’elle savait travailler, en bonne intelligence, dans une équipe multiculturelle et établir de bonnes relations de travail à l’intérieur comme à l’extérieur de l’organisme qui l’employait ;
* Démontrant un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l’action de l’Organisation des Nations Unies et ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres au maintien de la paix, à l’aide humanitaire, aux droits de l’homme et au développement.

***Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l’homme***

 Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidats, il incombe au Gouvernement de s’assurer que les candidat(e)s qu’il propose n’ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l’objet d’enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits de l’homme ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l’objet d’une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu’il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Il est aussi prié d’attester par écrit n’avoir connaissance d’aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d’actes qui constituent des violations du droit international des droits de l’homme ou du droit international humanitaire.

 Qu’il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu’il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l’honneur qu’il (elle) n’a pas commis d’infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n’a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d’actes qui constituent des violations du droit international des droits de l’homme ou du droit international humanitaire.

***Conflits d’intérêts***

 Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d’intérêts, qui permettra de déceler d’éventuels conflits d’intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l’Organisation des Nations Unies, s’ils (elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l’objet de la présente note.

 Le Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres auprès de l’Organisation les assurances de sa très haute considération.

Le 22 mars 2019